

---

## Annexe E

### Mission de soutien des États-Unis au Sinaï (SSM)\*

Problème posé par la limitation des  
armements classiques

Méthodes de vérification : Télédétection *in situ*  
(Équipes d'inspection/  
postes de contrôle)

La Mission de soutien au Sinaï (SSM) a été créée conformément aux clauses de désengagement fixées dans le deuxième accord sur le Sinaï le 4 septembre 1975. Cette mission a utilisé et met encore au point des techniques avancées de télédétection qui servent de soutien au système de contrôle international plus classique qui se sert d'équipes d'inspection mobiles, de postes d'observation, etc. La SSM est également étroitement liée aux systèmes de vérification nationaux des deux parties contractantes. La SSM avait pour responsabilité principale de rendre compte des mouvements de troupes ou de la préparation de mouvements dans les cols de Giddi ou de Mitla (voir carte) et de contrôler la nature des opérations aux stations de surveillance électronique nationales situées dans la zone tampon.

Afin de surveiller le mieux possible et de s'assurer que les parties contractantes respectent les clauses de l'accord, on a créé la Mission de campagne au Sinaï (SFM) qui fonctionne avec un système tactique d'alerte rapide, composé de quatre détecteurs généraux au sol, de trois stations de surveillance dotées de personnel, de stations d'inspection situées au même endroit que les deux stations de surveillance nationales et d'un quartier général situé sur le terrain qui donne sur le col de Giddi.

À l'origine, la SFM travaillait en étroite collaboration avec deux missions de contrôle internationales (Nations Unies) qui étaient toutes les deux responsables de problèmes de vérification.

La Force d'urgence des Nations Unies (FUNU II), créée après la guerre d'octobre 1973 et dissoute en 1978, devait surveiller l'application des accords de désengagement du Sinaï et s'assurer que les différentes clauses du deuxième accord sur le Sinaï étaient respectées. La FUNU avait des points de contrôle aux intersections stratégiques des routes à l'intérieur de la zone tampon et patrouillait dans la région pour empêcher ou pour détecter tout mouvement clandestin. Elle contrôlait également la zone à armements limités et les zones sans missiles déterminées par le deuxième accord sur le Sinaï. Ce contrôle se faisait par des inspections bihebdomadaires et spéciales effectuées par des observateurs militaires des Nations Unies provenant de 17 pays en accord avec la deuxième mission de contrôle de l'ONU, soit l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) dont le quartier général est à Jérusalem. Cet organisme fonctionne avec des représentants des deux superpuissances depuis 1948.

La SFM complétait le rôle de la FUNU dans la zone tampon en surveillant les cols de Mitla et de Giddi, et elle opérait en étroite collaboration avec les patrouilles de la FUNU et le personnel qui se trouvait aux points de contrôle. Pendant la journée, elle s'entendait également souvent avec les officiers de l'ONU pour contrôler les déplacements du personnel et des véhicules à l'entrée et à la sortie des emplacements égyptiens et israéliens surveillés électroniquement.

À l'exception des véhicules de la SFM qui avaient le droit de circuler librement à l'intérieur de la zone d'alerte avancée, toute la circulation dans la zone tampon du Sinaï devait être autorisée et escortée par la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) qui avait la responsabilité de cette région. Tous les véhicules se déplaçant aux environs des cols étaient repérés lorsqu'ils déclenchaient les détecteurs au sol protégeant les cols, ou quand ils étaient observés par le personnel de la SFM en service aux stations d'observation. Au cours d'une journée normale, jusqu'à 200 véhicules ou autres objets ont été repérés par les détecteurs au sol et enregistrés par le personnel en service aux stations d'observation. Le déclenchement des détecteurs étaient généralement provoqués par des véhicules

